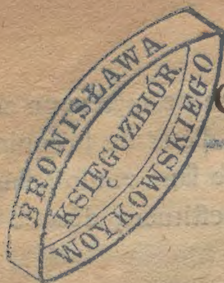
~~9 [illegible]~~ 70 kop.

1887. IV. 114. 1 rbl

Considerasiöns.- Betrachtungen.-

~~Hist. pol.~~

~~Hist. pol. 6420~~



CONSIDERATIONS SUR LA CONDUITE DE LA REPUBLIQUE DE POLOGNE PAR RAPPORT AUX CONJONCTURES PRESENTES

Les pièces justificatives, que Sa Majesté le Roi de Prusse, a fait publier pour prouver les desseins dangereux des Cours de Vienne & de Saxe contre Elle, sont d'une nature à devoir convaincre les plus incrédules de la réalité des complots qu'on attribue à ces Cours. Sans être aveuglé par l'esprit de parti, on ne pourra avoir aucun doute sur la justice des armes de Sa Majesté & des mesures, qu'elle a prises à l'égard d'Electorat de Saxe. Sur tout chaque bon Citoyen Polonois doit reconnoître, que les différens qui se sont élevés en cette occasion entre Sa Majesté, le Roi de Prusse, & le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, ne regardent en rien la République de Pologne & qu'elle ne sauroit s'en mêler sans injustice & sans s'exposer aux suites les plus funestes pour elle même.

C'est l'Electeur de Saxe, qui a voulu partager la dépouille de son voisin; c'est le Premier-Ministre Saxon, qui a formé le complot pour opprimer la Prusse. C'est aussi à l'Electeur de Saxe seul que Sa Majesté Prussienne s'en prend; mais en prenant les mesures que la prudence lui dicte pour sa conservation, Elle y apporte toute la modération que les

* cir-

circonſtances préſentes permettent, Elle ſe contente de mettre un ennemi caché, mais d'autant plus dangereux, hors d'état de lui nuire, Elle ménage ſes Etats comme les ſiens propres, & ſans vouloir faire des conquêtes ſur Lui, Elle eſt prête de les Lui reſtituer, dèsque le danger ſera paſſé.

Le zèle de la Nation Polonoiſe pour ſes Rois eſt trop eclairé, pour confondre, dans cette occaſion le Roi de Pologne avec l'Electeur de Saxe. La République n'entre pour rien dans cette affaire. Elle ſeroit fort malheureuſe, ſi elle devoit épouſer toutes les querelles d'un Roi étranger & défendre les injuſtices d'un Miniſtre Saxon, qui ſacrifie à d'autres Cours les intérêts de ſon propre Maitre. En ſe mêlant des differens particuliers de ſon Roi, qui a des poſſeſſions au dehors, Elle partagera toujours ſes disgraces, mais jamais ſes avantages. Le ſouvenir eſt encore trop récent des malheurs, que la Nation s'eſt attirée, pour avoir voulu ſoutenir un Roi de la même Maiſon dans ſes vues ambitieuſes, quoique voilées du pretexte ſpécieux, de vouloir reconquérir une Province, qui avoit été arrachée à la Pologne.

Les liaiſons qui ſubſiſtent entre un Roi de Pologne & la République, ne ſont fondées que ſur un intérêt momentané & paſſager, qui expire avec la mort du premier. Mais la Maiſon Roïale de Pruſſe eſt unie à la République de Pologne par une Alliance éternelle & par un intérêt, commun, naturel & permanent de ſe conſerver l'un l'autre, lien plus fort que tous les Traités. La Puiſſance de la Maiſon de Brandenbourg & la liberté de la République de Pologne, vont toujours d'un pas égal; la perte de l'une entrainera toujours celle de l'autre. La Pruſſe ſera toujours le plus fort boulevard de la Pologne, contre ceux, qui voudront empiéter ſur ſon indépendence, tout comme elle ne pourra plus ſe ſoutenir contre un voiſin, qui pourroit parvenir à conquérir la Pologne ou a s'y rendre ſouverain.

C'eſt

C'eſt ſur ce principe, que la Maiſon de Brandebourg a depuis tout tems dirigé ſa conduite à l'égard de la Pologne. Toujours fidèle à ſes engagemens avec cet Etat, elle a eu en horreur de profiter de ſes disgraces & elle a conſtamment refuſé les offres les plus éblouiſſantes, qui Lui ont été faites en tant d'occaſions au préjudice de la République; elle s'eſt plutôt faite une loi, d'inſérer dans ſes Traités avec la Ruſſie un article exprès, pour la conſervation de la liberté & de l'independence du Royaume de Pologne.

Sa Majeſté Pruſſienne, aujourdhui régnante a parfaitement adopté une Politique auſſi ſage que juſte, qui lui a été transmiſe par ſes ancêtres. Elle ne s'eſt jamais mélée des affaires intérieures de la Pologne, elle n'a point empiété ſur le Territoire de ce Royaume; dans les differens particuliers, qui ne manquent jamais entre des Etats voiſins, Elle n'a jamais refuſé juſtice à ceux, qui l'ont demandée; enfin Elle n'a rien oublié, pour cultiver, par tous les ſoins poſſibles, l'amitié de l'illuſtre Nation Polonoiſe.

Le Roi ſe promet auſſi, que par un juſte retour de Reconnoiſſance, la République ne ſe laiſſera entrainer à aucune démarche qui puiſſe porter atteinte à l'Amitié & à l'Alliance éternelle qui ſubſiſte entre les deux Etats; Il ſe flatte qu'elle obſervera une exacte Neutralité dans la criſe préſente, & qu'elle ne ſe mélera point au préjudice de Sa Majeſté des differens qu'elle a avec la Cour de Saxe, ou qu'elle ne le fera qu'en faveur de ſon ſeul véritable & naturel allié. La République ne manquera pas de ſe rappeller à cette occaſion, que par le Traité de Velau, elle s'eſt, non ſeulement engagée de ne permettre aucun paſſage par ſon Territoire aux ennemis de la Maiſon de Brandebourg, mais qu'elle eſt même obligée de lui fournir du ſecours; elle ne peut pas manquer de ſentir, que ſi elle veut profiter des avantages ſtipulés dans ce Traité en ſa faveur, elle doit exactement remplir les engagemens qu'elle a pris de ſon côté; enfin chaque bon Patriote Polonois s'appercevra aiſé-

ment, que si la Pologne prenoit la funeste resolution de s'associer aux ennemis de la Prusse, pour l'opprimer, elle se forgeroit à elle même les chaines que la Maison d'Autriche lui prépare depuis deux siècles & qu'entourée presque de tous côtés par les Etats de cette Puissance & de ses Alliés, auxquels la Cour de Vienne à sçu faire oublier leurs véirtables intérêts, elle subira tot ou tard le sort de la Hongrie & de la Bohème, Royaumes tout aussi electifs autrefois que la Pologne.

On n'ignore pas, les machinations des ennemis de Sa Majesté Prussienne pour porter la République a prendre parti contre elle. On a vu, entre autres un libelle scandaleux, sous le Titre : *Reflexions sur les conjonctures présentes*, dans, lequel sous le nom d'un Gentilhomme Polonois on prend à tâche d'exciter la Nation à disputer la Couronne de Prusse, sous prétexte, que ce païs étoit fief de la Pologne, à revendiquer les Territoires d'Elbing & de Draheim & à se soustraire aux prétendus nouveaux impots établis sur la Vistule. Ces traits trahissent d'abord un auteur, aussi malicieux qu'ignorant. Il auroit du savoir, que la Couronne de Prusse ne porte aucun préjudice à la Pologne, & que la Prusse est à présent aussi peu un fief de la Pologne que la dernière est aujourdhui un fief de l'Empire d'Allemagne. Il dissimule a dessein, que le Roi n'a jamais refusé d'entrer en composition avec la République sur les Territoires d'Elbing & de Draheim, dès que cela se fera d'une manière conforme à la justice & aux constitutions de la République ; enfin c'est par malice qu'il qualifie du titre d'accises nouvellement inventées, d'anciens droits, qui ont toujours subsisté, & sur lesquels on n'a encore porté aucunes plaintes, comme on auroit du faire, si on les croyoit fondées.

On est fort éloigné d'attribuer ces artifices à la saine partie de la Nation Polonoise, & on reconnoit sans peine la source de ces sortes d'insinuations. Sa Majesté Prussienne n'en est point allarmée, mais elle se repose tant sur l'amitié, que sur la droiture & les lumières d'une Nation qui s'est toujours distinguée par ces qualités, aussi bien que par son exactitude a observer religieusement ses Traités. 1756.

